



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 21 JUIN 2021 – 19 h - Séance à huis clos**

- Présents** : Mrs Christian BATAILLY, David MUGNIER, Jacques AUNIER, Jonathan CADORET, Sylvain MONNET, André ROJO, Patrice TERGNY, Eric MORETTE.
Mmes Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Françoise JOURDAIN, Martine JACQUET, Sylvie FERREIRA, Chloé ROCHA, Muriel FOURNIER, Eliane CEYZERIAT.
- Excusés** : Mmes Christine BERRIER, Catherine NUZILLAT, Sandrine LAMARD
M. Patrice TERGNY
- Pouvoirs** : Mme Christine BERRIER qui donne pouvoir à M. Christian BATAILLY
Mme Catherine NUZILLAT qui donne pouvoir à Mme CHAUDET-PHILIBERT
M. Patrice TERGNY qui donne pouvoir à Mme JOURDAIN
Mme Sandrine LAMARD qui donne pouvoir à Mme CEYZERIAT

Mme Martine JACQUET est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire soumet à l'assemblée pour approbation, le procès-verbal du précédent Conseil Municipal (07 juin 2021) : approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1 - PROPOSITION DE VENTE D'UNE PARCELLE SITUEE SUR LA ZONE DES
BLANCHERES A M. BOUGUET Vincent, entreprise « INSECTOSPHERE »**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des terrains sont toujours disponibles sur l'emprise de la zone des Blanchères. Il fait part du projet d'un entrepreneur qui serait intéressé par une parcelle afin d'installer un bâtiment pour son activité d'élevage d'insectes dans le cadre d'une entreprise spécialisée dans la production et la commercialisation de solutions de **lutte biologique** pour la protection des végétaux.

Le bornage d'une partie de la parcelle cadastrée ZB 191 a été réalisé par Mme GUILLER, géomètre pour définir une superficie de 2 017 m².

Afin de favoriser le développement de ce secteur, M. le Maire propose la cession d'une partie de cette parcelle à M. Vincent BOUGUET, entrepreneur et propose que la vente soit conclue au prix fixé par délibération du 14 novembre 2013 de 31 € NET le m² soit un prix total NET de 62 527 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de céder une partie de la parcelle ZB 191 du secteur de la zone des Blanchères à M. Vincent BOUGUET pour une superficie de 2 017 m² ;
- **FIXE** le prix de cette cession à la somme de 31 € NET le m² ;
- **AUTORISE** M. le Maire à engager la procédure auprès d'un notaire ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

.../...

2 - BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons pris en compte, sur le budget principal, les frais d'extension du réseau d'électricité pour l'alimentation d'une nouvelle construction Route de Bourg. En accord avec le propriétaire, une convention a été signée pour une prise en charge par la commune de la moitié des frais liés à ces travaux d'extension dont le coût total représente la somme de 6 587,28 €.

Or nous n'avons inscrit que le montant de notre participation à l'opération 452 « extension de réseaux d'électricité » soit la somme de 4 000 €.

Afin de mandater la totalité du coût des travaux, il convient d'effectuer un virement de crédits comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Réduction de crédits		Augmentation de crédits	
Article	Montant	Opération /Article	Montant
Article : 020 Dépenses imprévues	- 2 600 €	Opération 452 Article : 21534 Extension de réseaux d'électricité	+ 2 600 €
TOTAL		TOTAL	
	- 2 600 €		+ 2 600 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'effectuer un virement de crédit du compte 020 au compte 21534 de l'opération 452 ;
- **FIXE** le montant de ce virement à la somme de 2 600 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à ces opérations.

3 – SIEA : AVANT-PROJET POUR MODERNISATION DE 34 POINTS LUMINEUX A VAPEUR DE MERCURE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons, les années précédentes, engagé des travaux de remplacement des points lumineux à vapeur de mercure, dispositifs aujourd'hui obsolètes et qui nécessitent d'être remplacés par des luminaires de technologie Led qui fournissent un meilleur éclairage et permettent une réduction de 50 % de la consommation d'énergie.

Après avoir identifié les points lumineux concernés encore très nombreux sur la commune, une sectorisation a été appliquée en fonction de la densité des habitations. Il a donc été retenu 34 luminaires à remplacer pour un coût total T.T.C. de 33 000 €.

Le financement de cette opération s'établi comme suit :

Coût total TTC des travaux :	33 000,00 €
Participation du SIEA :	12 444,00 €
F.C.T.V.A :	5 413,32 €
A charge de la commune :	15 142,68 €

Par ailleurs, M. le Maire indique que le SIEA nous signale 5 autres luminaires qui ont été détériorés récemment et propose de les remplacer pour un montant total d'environ 2 500 €. Afin d'établir l'avant-projet pour cette nouvelle intervention, le SIEA sollicite un accord de principe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'engager les travaux de remplacement de 34 points lumineux à vapeur de mercure par des luminaires de technologie Led ;
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avant-projet du SIEA portant la participation de la commune à la somme de 15 142,68 € ;
- **DONNE** son accord de principe pour le lancement d'un avant-projet pour le remplacement de 5 luminaires détériorés dont le coût est estimé à 2 500 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à ces opérations.

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est consentie par ce dernier et communique la liste des devis signés pour accord :

Budget	Fournitures	Fournisseurs	Montant HT	TVA	Montant TTC
Principal	Matériel de protection bureaux de vote	TECHNICONTACT	593.84	118.77	712.61
Principal	Fournitures outillage + chaussures ST	WURTH	308.33	61.67	370.00
Eau & Ass	Reprise branchement plomb Hauterive	ROUX TP	2 504.52	500.90	3 005.42
Eau & Ass	Reprise branchement plomb M. COUTURIER	ROUX TP	2 504.52	500.90	3 005.42
Principal	Mis en pages bulletin d'information	Mme ROSSEL	185.00	0.00	185.00
Principal	Douchette évier cuisine cantine	FOURNIRESTO	71.80	14.36	86.16
Principal	Fournitures équipements pompiers	DUMONT SECURITE	499.02	99.80	598.82
Principal	Signalétique locaux PM/ST/Secrétariat	ATELIER CN	139.2	27.84	167.04
Principal	Signalétique locaux PM/ST/Secrétariat	ATELIER CN	90.00	18.00	108.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND** acte des décisions prises par M. le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

M. le Maire fait part :

- de la tenue d'une assemblée spéciale des communes de la SEMCODA fixée au 30 juin à Péronnas et demande si l'un des suppléants (Mme JACQUET ou M. AUNIER) peut le représenter. Mme JACQUET sera présente.
- d'une information du SIEA sur l'avancement des travaux de la fibre optique et fait observer sur pour la première fois, St-Jean le Vieux figure sur le document d'actualités.

.../...

- du projet d'installation sur la zone Ecosphère Innovation d'un atelier du fromage : affinage et découpe de Comté, de Morbier etc ... et précise qu'il n'y aura pas de vente directe. Le permis de construire nous est soumis pour avis quant au réseau d'assainissement. L'emprise du projet est de 9 968 m² sur une parcelle totale de 40 290 m².

M. ROJO ajoute que des offres d'emploi ont été mises en ligne sur le site web de la CCRAPC.

M. AUNIER précise que M. DUPUIS, Président de la CCRAPC annonçait sur 80 % des terrains étaient sous promesses de vente et s'étonne que les constructions ne sortent de terre plus rapidement.

M. le Maire confirme la connaissance de nombreuses intentions mais qu'en raison de l'évolution de la plupart des projets l'instruction est plus difficile à finaliser.

Mme FOURNIER demande si des exigences écologiques ont été prévues dans les règles de construction ?

M. Le Maire confirme que plusieurs toitures seront porteuses de panneaux photovoltaïques.

M. MORETTE demande si la commune percevra une redevance ?

M. le Maire précise que le président de la CCRAPC s'est engagé à reverser une partie des taxes à la commune après définition d'une clé de répartition avec PONT D'AIN.

M. BUTTARD souhaite savoir si un projet existe sur notre terrain aux Agneloux ?

M. le Maire répond qu'une étude est toujours en cours.

M. le Maire informe qu'une présentation du site et des différentes entreprises installées et à venir sera faite au cours du prochain conseil municipal.

M. BUTTARD demande s'il est prévu une réception du fait de la vente de la Boucherie GERET ?

M. le Maire indique que cela est prévu et qu'il est en pourparlers avec les propriétaires.

M. Le Maire rappelle l'obligation faite aux élus de s'organiser pour la tenue des bureaux de vote ouverts de 8 h à 18 h et pour assurer le dépouillement à l'issue du scrutin du 27 juin prochain pour le second tour des élections régionales.

Il demande à chacun de bien vouloir s'inscrire sur les différents créneaux horaires.

Un tableau par bureau de vote leur est proposé pour complétude.

Tous sujets abordés la séance est levée à 19 h 45

